

DEPARTEMENT SECURITE STRUCTURES ET FEU

Division Etudes et Essais Résistance au feu

RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL N° 96.41098/A

RECONDUCTION N° 11/3

N/Ref : 26034067 - PhB/SL-303

- Demandé par** : **ALDES AERAILIQUE**
20 boulevard Joliot Curie
69694 VENISSIEUX CEDEX
- Concernant** : **Ventilateurs de VMC références « CVEC 750 – Moteur SMEN référence 19 GFF 4023 A – Flasques sertis » ; « CVEC 1500 – Moteur TORIN référence 080729 » ; « CVEC 2500 – Moteur TORIN, référence 080730 »**
- Date de l'essai** : 19 novembre 1996
- Durée de validité** : Ce procès-verbal délivré le 25 juillet 1997 est valable jusqu'au : **19 NOVEMBRE 2016**

La durée de validité des procès-verbaux de résistance au feu, valides à la date de publication d'un arrêté mettant en vigueur le marquage CE pour la famille de produits concernés, en application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié (aptitude à l'usage des produits de construction), est prolongée jusqu'à la fin de la période de transition prévue par cet arrêté.

Remarque : Sans objet.

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du procès-verbal.

Marne la Vallée le, 28 juillet 2011

Le Chargé d'Etudes



Philippe BOUGEARD

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 05/02/1959)
Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 83 26 | FAX. (33) 01 64 68 83 35 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS